



## Mairie de Vouhé

### ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION "CHEMINS DE VOUE" RD7-VC9-VC11-RD205" HORS AGGLOMERATION AC\_09\_2022

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUE,

**VU** Le code des Collectivités territoriales ;

**VU** Le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoir des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et Maires) ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministérielle du 6 novembre 1992) ;

**VU** la demande formulée par Mr Jérôme PIQUENOT le 14 juin 2022, pour le Président de l'association "Sport Auto Océan, M. Loïc BARBIER, dont le siège social est situé au 1 rue Gaspard Monge à LA ROCHELLE 17000 ;

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation sur les voies communales et les chemins ruraux de la commune de Vouhé pendant le déroulement du 64ème rallye d'Automne 2022 ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les voies désignées à l'article 2, du vendredi 21 octobre 2022 de 15h00 à 22h00 et le samedi 22 octobre 2022 de 8h00 à 20h00, lors du déroulement des épreuves spéciales du 64ème Rallye d'Automne.

**ARTICLE 2 :** Seront interdites à la circulation :

- RD n° 7 "chemin des longées" à VC n° 7 "chemin des longées"
- VC n° 7 "chemin des longées" à VC n° 9 "chemin bas"
- VC n° 9 "chemin bas" à VC n° 11
- VC n° 11 au carrefour de la RD n° 205
- RD n° 205 jusqu'à la limite de la commune de Vouhé vers "Saint Georges du Bois"

**ARTICLE 3 :** Des itinéraires de déviation seront mis en place.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous Préfet,
- Monsieur le Président de l'association "Sport Auto Océan",
- Monsieur le Directeur Départemental des territoires et de la mer,
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Surgères,
- Monsieur le Commandant du centre de secours du SDIS à La Rochelle.

Fait à Vouhé, le 21 juin 2022  
Le Maire, Thierry BLASZEZYK

